

**Complément d'avis n° 2020/03-05
relatif à l'accréditation de l'Université Toulouse 3
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans l'avis n°2020/03-05 concernant le système de management de la qualité. La Cti demande à l'Université Toulouse 3 de fournir un nouveau plan d'action qui détaille le déploiement d'un système de management de la qualité effectif dans tous les aspects de l'école.

- Vu la note de synthèse établie par Didier Erasme, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 16 février 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 16 février 2021.



La Présidente,
Elisabeth CREPON